

## **CONSOMMATION : CE QUI A AUGMENTÉ DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

La nouvelle année est arrivée ! Et 2024 arrive avec son lot de surprises, ou plutôt d'augmentations en matière de consommation. Alors bonne ou mauvaise nouvelle ? Tout dépend de quoi on parle !

### **❖ Revalorisation du SMIC**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2024 signe une augmentation de 1.13% du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) : il est désormais fixé à 1 766.92 € bruts par mois pour 35 heures hebdomadaires contre 1747.20 € au 1<sup>er</sup> mai 2023 (1).

### **❖ Indexation de l'impôt sur le revenu sur l'inflation**

En matière d'imposition, c'est le barème de l'impôt sur le revenu qui profite d'une indexation sur l'inflation ce qui lui permet d'être revalorisé à hauteur de 4.8% depuis le début de la nouvelle année (2).

### **❖ Augmentation du taux d'intérêt du PEL**

Le taux d'intérêt des plans d'épargne logement (PEL) ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 augmente de 0.25 %, s'élevant désormais à 2.25% contre 2% en 2023 (3).

### **❖ Augmentation du tarif de la carte grise dans 3 régions**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, trois régions de la moitié nord de l'Hexagone connaissent des augmentations de prix des cartes grises. Ainsi, en Centre Val de Loire, la taxe régionale passe de 49.80 € à 55€ et l'exonération pour les véhicules dits « propres » est supprimée. Cette suppression concerne également la Normandie pour laquelle la taxe régionale passe de 35 € à 46 €. Enfin, ce sont les Hauts-de-France qui connaissent une augmentation de leur taxe régionale passant de 34.50 € à 36.20 € et un maintien à 50% de l'exonération des véhicules dits « propres ».

### **❖ Augmentation du tabac**

Alors que ces deux dernières années étaient marquées par une stabilité presque indétrônable du prix du tabac jusqu'au printemps dernier, son augmentation continue en 2024. La hausse étant différente en fonction des fabricants et des produits, vous pouvez consulter la [nomenclature des prix de vente au détail des tabacs manufacturés](#) (4) publiée par la Direction générale des douanes et droits indirects pour en apprendre plus sur les nouveaux tarifs.

### **❖ Augmentation des timbres**

Les prix des timbres vont quant à eux être frappés par une augmentation considérable atteignant 8.3%. Ainsi, l'achat d'un timbre vert passe de 1.16 € à 1.29 €, celui de la lettre recommandée de 4.83 € à 5.36 €. Concernant l'envoi des colis, Colissimo France augmente ses tarifs de 4.95 € à 4.99 pour un paquet de moins de 250 grammes.

### **❖ Augmentation du bonus réparation**

Pour terminer sur une bonne nouvelle, notons que le montant du bonus réparation va doubler pour 5 appareils du quotidien (lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, aspirateur et téléviseur) tandis que 21 autres appareils vont bénéficier d'une hausse de 5 euros de leur bonus réparation. C'est notamment le cas des ordinateurs portables, des bouilloires ou encore des cuisinières.

Mais ce n'est pas tout, pour inciter le recours à la réparation, 24 nouveaux équipements sont désormais éligibles au bonus réparation : rasoirs électriques, épilateurs, fours micro-ondes, imprimantes...

Sources :

(1) Décret n°2023-1216 du 20 décembre 2023

(2) Loi de finances pour 2024

(3) Avis relatif au taux de rémunération des plans d'épargne-logement

(4) [https://www.douane.gouv.fr/la-douane/opendata?f%5B0%5D=categorie\\_opendata\\_facet%3A474](https://www.douane.gouv.fr/la-douane/opendata?f%5B0%5D=categorie_opendata_facet%3A474)